

Nombre de membres	16
Membres présents	12
Pouvoirs	0
Exprimés	12
Oui	12
Non	0

Accusé de réception en préfecture
087-200049278-20250205-DEL-2025-02-DE
Date de télétransmission : 10/02/2025
Date de réception préfecture : 10/02/2025



EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le 5 février, le Bureau syndical du PETR du Pays Monts et Barrages dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, à Bujaleuf sous la présidence de Laurent PAQUET, Président.

Date de la convocation : 29 janvier 2025

MEMBRES À VOIX DÉLIBÉRATIVE - PRÉSENTS :

**Jean-Pierre BOSDEVIGIE - Alain DARBON - Gérald GASCHET - Michaël KAPSTEIN - Henri LAVAUD
Lionel LEMASSON - Gilles MATINAUD - Laurent PAQUET - Jean-Claude SAUTOUR - Philippe SIMON
Michel THEYS - Sébastien VINCENT.**

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

DÉLIBÉRATION N° 2025-02

OBJET : PAYS D'ART ET D'HISTOIRE DE MONTS ET BARRAGES SUBVENTION RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE AU TITRE DE L'ANNÉE 2025

Monsieur le Président informe que le Pays d'art et d'histoire Monts et Barrages peut solliciter le soutien financier de la Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de la mise en œuvre de ses actions.

Le plan de financement global prévisionnel du Pays d'art et d'histoire au titre de l'année 2025 est le suivant :

Dépenses prévisionnelles	Montants	Recettes prévisionnelles	Montants
Poste Chef de projet (50%)	31 740,00 €	Autofinancement PETR	73 334,00 €
Poste Adjointe au Chef de projet	46 385,00 €	DRAC Nouvelle-Aquitaine	5 000,00 €
Vacations des guides-conférenciers	5 200,00 €	Région Nouvelle-Aquitaine	10 000,00 €
Architecture et transition écologique	5 300,00 €	Recettes propres	9 601,00 €
Accompagnement des porteurs de projet	6 800,00 €		
Autres dépenses	1 810,00 €		
Total	97 935,00 €	Total	97 935,00 €

La subvention prévisionnelle de la Région Nouvelle-Aquitaine, au titre de l'année 2025 s'élève à un montant de 10 000 €.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau syndical, à l'unanimité rappellent que les crédits nécessaires à la mise en œuvre des projets du Pays d'art et d'histoire de Monts et Barrages seront inscrits au Budget Primitif 2025 du PETR et autorisent le Président à solliciter la subvention auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine au titre de l'année 2025 et signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré à Bujaleuf
Les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.

**Le Président,
Laurent PAQUET**